

**MAIRIE DE FRESNAY-LE-LONG**  
**Tel-Fax : 02.35.32.90.05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Date de la convocation</i>	14 novembre 2025	Déliberation N°51/2025
<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	9	
<i>Nombre de conseillers présents</i>	8	
<i>Nombre de conseillers absents</i>	1	
<i>Nombre de votants</i>	8	

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de FRESNAY-LE-LONG en séance publique ordinaire sous la présidence de Ludovic NOYEAU, Maire.

**Etaient présents** : DORMEVAL Marie-Claude, HARDY Rebecca, LETRAY Christophe, NOYEAU Ludovic, PETIT Céline, PINEL, VANDENABIELE Magalie Alban et RIHOUAY Arnaud

**Absents excusés** : AVENEL Alexandre

**Pouvoir** : Aucun

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame PETIT Céline, Secrétaire de séance.

### **DELIBÉRATION**

#### **OBJET : Attributions de compensations définitives de fonctionnement 2025**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 25 septembre 2025 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives de fonctionnement 2025. Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation de fonctionnement, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2025 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202509-02, du 25 septembre 2025, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation de fonctionnement 2025 calculée selon les modalités de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de FRESNAY LE LONG **Approuve** la révision libre de son Attribution de Compensation de fonctionnement pour 2025, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°202509-02 du 25 septembre 2025.

Secrétaire de Séance :

PETIT Céline



Fait et délibéré le 25 novembre 2025

Le Maire,  
Ludovic NOYEAU



VOTE	8 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
------	--------	----------	--------------